Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_04-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 9 février 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 38

Ayant donné procuration : 3

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation :
3 février 2026

Le 9 février 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Maryline PRÉVOST, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Alexis BRULIN, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Valérie ROOS, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU, Corentin POILBOUT.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Damien GASPAILLARD pouvoir à Hervé GUIHARD
Marina ANDRÉ pouvoir à Raphaël LE MÉHAUTÉ

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Ludovic GOUYETTE

Secrétaire de séance :
Stéphane FAVRAIS

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_04-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 9 février 2026
Rapporteur : M. LE BUHAN

Conseil municipal

Délibération

4 - Budget annexe des pompes funèbres – Service extérieur – Budget primitif 2026

Exposé des motifs

Le budget primitif 2026 du budget annexe des pompes funèbres présente en mouvements budgétaires un montant global :

- de dépenses à hauteur de 222 000 € dont 131 000 € en section d'exploitation et 91 000 € en section d'investissement ;
- de recettes à hauteur de 222 000 € dont 131 000 € en section d'exploitation et 91 000 € en section d'investissement .

Il est établi comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D' EXPLOITATION

Chap	Libellé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	22 000,00
65	Autres charges de gestion courante	
Total des dépenses des services		22 000,00
66	Charges financières	18 000,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		40 000,00
042	*Opé. d'ordre de transferts entre sections*	91 000,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		91 000,00
TOTAL		131 000,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Propositions nouvelles
70	Vente de produits	
75	Autres produits de gestion courante	125 600,00
Total des recettes de gestion courante		125 600,00
76	Produits financiers	
77	Produits spécifiques	5 400,00
Total des recettes réelles d'exploitation		131 000,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00
TOTAL		131 000,00
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		91 000,00

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_04-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Propositions nouvelles
23	Immobilisations en cours	
Total des dépenses d'équipement		
16	Emprunts et dettes assimilées	91 000,00
Total des dépenses financières		91 000,00
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers (6)	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		91 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00
TOTAL		91 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Propositions nouvelles
16	Emprunts et dettes assimilées	
Total des recettes d'équipement		
Total des recettes financières		0,00
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		
040	*Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)*	91 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		91 000,00
TOTAL		91 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu l'avis de la Commission des Finances ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOPTE le budget primitif du budget annexe des pompes funèbres pour l'exercice 2026, arrêté comme indiqué dans les tableaux ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260209-2026_09_FEV_04-DE

Présents : 38 Pouvoirs : 3 Total : 41 Exprimés : 41

Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire	Le secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	M. Stéphane FAVRAIS
MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)	